

## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

(rapports de travail/consultants/collaborateurs)

**Conformément aux dispositions de l'art. 13 du Règlement (UE) 2016/679 ("RGPD")**

**relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

Nous souhaitons vous informer que le Règlement (UE) n° 679 du 27 avril 2016 sur le traitement des données à caractère personnel prévoit la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Conformément à l'article 13 du RGPD, nous vous fournissons donc les informations suivantes.

### **1. Identité et coordonnées du Responsable du traitement (et d'autres personnes)**

Le Responsable du traitement est Istituto Luce - Cinecittà S.r.l., dont le siège social est à Rome, via Tuscolana 1055 – CAP 00173, Codice fiscale 11638811007, en la personne de la Présidente Mme Maria Pia Ammirati (ci-après le "**Responsable du traitement des données à caractère personnel**" ou "**Responsable**"),

Le Délégué à la protection des données à caractère personnel est M. Domenico Pinuccio D'Arino, domicilié auprès de la Société Istituto Luce - Cinecittà S.r.l. et qui peut être contacté à l'adresse e-mail [dpo@cinecittaluce.it](mailto:dpo@cinecittaluce.it).

Le Responsable traitera les données à caractère personnel collectées dans le respect des principes d'exactitude, de licéité, de transparence, ainsi que de manière à garantir l'intégrité et la confidentialité des données par l'adoption de mesures techniques et organisationnelles adéquates.

Les données traitées seront adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités indiquées ci-dessous.

### **2. Finalités du traitement**

Le traitement des données à caractère personnel, y compris particulières, fournies lors du recrutement, a pour seules finalités la constitution et la gestion du rapport de travail/collaboration/conseil, la gestion des données fiscales, d'assurance et de sécurité sociale, ainsi que l'accomplissement des obligations en matière de sécurité du travail/collaboration/conseil et à ce qui est établi par la loi, les contrats et les règlements de la société.

La base juridique qui justifie le traitement des données est représentée par le contrat de travail/collaboration/conseil, par l'accomplissement des obligations légales, ainsi que par le consentement explicite donné par la personne concernée.

### **3. Modalités de traitement**

Relativement aux finalités susmentionnées, les données font l'objet d'un traitement informatique et papier. Les données seront insérées dans les écritures et les registres requis par la loi et seront transmises aux organismes de sécurité sociale et aux services financiers conformément aux dispositions de la loi sur les employeurs.

Toutes les opérations de traitement des données sont mises en œuvre de manière à garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données à caractère personnel.

Les données des personnes concernées seront toujours traitées dans le plein respect du principe de proportionnalité du traitement, selon lequel toutes les données à caractère personnel et les différentes méthodes de leur traitement doivent être pertinentes et non excessives eu égard aux finalités poursuivies.

### **4. Durée de conservation des données**

Les données fournies seront conservées pendant toute la durée du rapport de travail/collaboration/conseil et pour une période ultérieure pouvant aller jusqu'à dix ans, dans le respect des lois en vigueur.

### **5. Communication et diffusion des données**

Les données pourront être communiquées à :

- tous les sujets dont le droit d'accès à ces données est reconnu en vertu des dispositions réglementaires ;
- à nos collaborateurs, salariés, dans le cadre de leurs missions relatives au traitement des données ;
- à toutes les personnes physiques et/ou morales, publiques et/ou privées lorsque la communication se révèle nécessaire ou utile à la mise en place et à la gestion de la relation de travail, de la manière et pour les finalités ci-dessus illustrées ;
- centre de traitement de la paie ;
- établissements de crédit ;
- institutions publiques ;
- commanditaire et/ou adjudicataire dans le cadre de contrats d'adjudication/de sous-traitance (également pour s'acquitter des charges découlant de la responsabilité conjointe et solidaire selon l'art. 29 du décret législatif n.276/2003);
- les organisateurs d'événements, y compris internationaux, dans le secteur cinématographique et audiovisuel, culturel, institutionnel, situés dans des États membres et/ou dans des États non membres de l'UE.

## **6. Droits visés aux articles 15, 16, 17 18, 20, 21 et 22 du RGPD**

Nous vous informons qu'en tant que personne concernée, outre le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, vous disposez également des droits énumérés ci-dessous, qui peuvent être revendiqués en adressant une demande écrite spécifique au Responsable du traitement et/ou au Délégué à la protection des données, comme indiqué au point 1.

### *Art.15 - Droit d'accès*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel et aux informations relatives à leur traitement.

### *Art.16 – Droit de rectification*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

### *Art.17 - Droit à l'effacement (droit à l'oubli)*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.

### *Art.18 - Droit à la limitation du traitement*

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement lorsque l'un des éléments suivants s'applique :

- a) l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- b) le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- c) le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- d) la personne concernée s'est opposée au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

#### *Art.20 - Droit à la portabilité des données*

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle.

Lorsque la personne concernée exerce son droit à la portabilité des données en application du paragraphe 1, elle a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel soient transmises directement d'un responsable du traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible.

#### *Art.21 - Droit d'opposition*

La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) ou f), y compris un profilage fondé sur ces dispositions.

#### *Art.22 – Décision individuelle automatisée, y compris le profilage*

La personne concernée a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.

Istituto Luce - Cinecittà S.r.l. informera les personnes concernées et les utilisateurs de tout changement substantiel via le site susmentionné ou via ses canaux de communication habituels.

Le Responsable du traitement est Istituto Luce - Cinecittà S.r.l., dont le siège social est à Rome, via Tuscolana 1055 – CAP 00173, Codice fiscale 11638811007, en la personne de la Présidente Mme Maria Pia Ammirati.

Conformément aux dispositions de l'art. 37 du RGPD, il a nommé en tant que Délégué à la Protection des données («DPO») M. Domenico Pinuccio D'Arino, domicilié au siège social de Istituto Luce - Cinecittà S.r.l.

Les responsables de la protection de la vie privée qui assistent le délégué à la protection des données à caractère personnel sont Mme Fabiola Solvi et M. Ludovico Schiavo.

Pour l'exercice des droits des personnes concernées, contacter le DPD à l'adresse e-mail: [dpo@cinecittaluce.it](mailto:dpo@cinecittaluce.it)



## **7. Mises à jour de ces informations**

Le Responsable du traitement données à caractère personnel peut avoir besoin de mettre à jour régulièrement ces informations et invite donc les personnes concernées ou les utilisateurs à consulter la dernière version publiée dans la section dédiée du site [www.cinecitta.com](http://www.cinecitta.com).